

eût été fier de notre décisif mouvement d'affranchissement. L'erreur commise par les chefs religieux, qui voulaient étouffer la voix du peuple, le chagrinait autant qu'eût pu l'émouvoir la calme et triomphante réponse de l'électorat canadien, si la pierre étouffante du cercueil n'eût à jamais rendu silencieux ce puissant portevoy de la liberté humaine.

C'est à cette belle figure que se reportaient nos pensées en ce jour du Quatorze Juillet où nous revenait plus vif le souvenir de la vieille mère-patrie ; elle n'a rien qui puisse effrayer nos plus craintifs

Soyons républicains comme Simon, et nous serons de bons canadiens, de bons français et de bons catholiques.

Dans cette belle nation française, sur ce sol fertile de Gaule, choisissons-nous ce type si acceptable à tous les courages et à tous les cœurs, et unissons-nous dans un commun effort pour égaler la pratique de ses vertus et l'œuvre de son esprit.

Aimons-le, modeste et sûr ; puis essayons de nous rendre dignes de lui.

Juillet contient quatre dates mémorables pour nous.

Le Quatorze Juillet, la fête que nous venons de célébrer, et dont je vous transmets les derniers échos résonnant encore dans tout mon être.

Le Quatre Juillet, l'anniversaire de l'Indépendance américaine, touchant aussi à l'âme même de la France, car, l'évocation de Washington appelle sans tarder celle de Lafayette et les cours de ces deux peuples frissonnent à l'unisson en prononçant ces deux noms.

Enfin le Premier Juillet, la fête du Canada, la fête de la Puissance comme l'appellent d'une façon aussi baroque qu'inintelligente nos faiseurs d'almanachs canadiens.

Ces trois fêtes maintenant, doivent former un faisceau de réjouissances libérales où tout le monde trouvera sa place.

Clergé, gouvernement et peuple peuvent célébrer avec même joie, avec le même enthousiasme, ces anniversaires chers à la démocratie.

L'acte d'émancipation du 23 juin nous impose le devoir de glorifier la constitution, qui a permis son accomplissement

La victoire libérale a fait du premier juillet une fête vraiment nationale dont nous avons lieu d'être aussi glorieux que d'un 4 ou d'un 14 juillet.

PIERRE LEROUGE.

LETTRE D'AVOCAT

La lettre d'avocat est la terreur du débiteur pauvre.

Cette missive, généralement brutale et toujours coûteuse (\$1), a le don de jeter la perturbation dans les familles et de soulever l'ire bien plus que l'effroi chez les malheureux qu'elle atteint.

Dans sa sécheresse voulue, ce document autocratique et d'une banale insolence est un point noir dans l'existence de maints pauvres diables aux prises avec la fureur des créanciers.

Dame Justice nous empêche de plaisanter avec la lettre d'avocat, mais elle nous permet de nous réjouir des leçons bien méritées qui pleuvent aux exploités de ce procédé facile d'extorsion de la gent peu argentée.

Car ce n'est souvent qu'une exploitation.

Lorsque le commerçant, pressé par les besoins de son commerce, remet entre les mains d'un avocat le recouvrement de ses créances, le premier calcul de l'homme de loi (dans beaucoup de cas) est celui-ci : Cinquante ou soixante lettres à \$1 font cinquante ou soixante dollars ; c'est le bé-